



## VILLE DE SAINTE-ADÈLE

### À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

**AVIS public est donné** que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **mardi le 20 juin 2023** à 19h dans la salle du conseil, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle, décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

#### **NATURE ET EFFET DES DEMANDES**

##### **Lot 3 889 281, 801 rue Valiquette**

- Permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec un logement accessoire d'une largeur de 6,62 mètres alors que l'article 536 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige 7 mètres minimum en type de milieu T4.2 ;
- Permettre que le front bâti sur rue soit de 44,9% alors que l'article 535 du même règlement exige un minimum de 50% ;
- Permettre que la surface végétale en cour avant soit de 53.1% alors que l'article 537 du même règlement exige un minimum de 60% et permettre l'empiètement de l'aire de stationnement à 87,2% devant la façade principale alors que l'article 538 du même règlement le limite à 30%.

Le tout tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 7 avril 2023, 7640 de ses minutes et des plans de construction préparés Gabriel Rousseau architecte A 4798.

##### **Lot 3 888 435, 166 rue Lesage**

- Permettre pour le lot projeté 6 552 169 du cadastre du Québec (rue Ouimet) une largeur minimale et une largeur moyenne minimale de 12,87 mètres alors que l'article 594 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige 30 mètres minimum en type de milieu CI ;
- Permettre, pour le 166 rue Lesage, que le bâtiment se retrouve à 2.33 mètres de la ligne arrière du lot projeté 6 552 168 du Cadastre du Québec alors que l'article 595 du même règlement exige une marge de 20 mètres de la ligne arrière.

Le tout tel qu'il apparaît sur le plan projet d'implantation et lotissement préparé par Mélanie Chaurette, arpenteur-géomètre, en date du 18 novembre 2022, 23 773 de ses minutes.

##### **Lot 6 434 639, rue du Versant**

- Permettre que le pourcentage de surface végétale en cour avant soit réduit à 43% alors que l'article 507 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un minimum de 60% en type de milieu T3.3, afin d'y aménager une aire de stationnement.

Le tout tel qu'illustré sur le certificat d'implantation préparé par Alain Sansoucy, arpenteur-géomètre en date du 26 avril 2023, 40317 de ses minutes.

##### **1699 chemin du Mont-Gabriel**

- Permettre que la superficie d'occupation au sol du bâtiment soit de 9.85% alors que le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* la limite à 5% en type de milieu T2., et permettre un total de 5 matériaux de revêtement extérieur alors que le même règlement le limite à 3 afin de rénover et d'agrandir le bâtiment.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, en date du 15 mai 2023, 7746 de ses minutes et aux plans de construction de DKA architectes en date du 16 mai 2023.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à ces demandes de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : [greffe@vdsa.ca](mailto:greffe@vdsa.ca). Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

**Fait à Sainte-Adèle, le 24 mai 2023**

(s) Ariane Bélanger

**Mme Ariane Bélanger**  
Greffière adjointe et archiviste